



---

## MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

---

-----

### PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN GUINEE (PDACG)

Financement Banque Mondiale : Crédit N° 6771- GN / Don N° D713 - GN

---

# DOSSIER D'APPEL A PROJETS PDACG

N° AP/003/MAGEL/PDACG/Aout 2023

**Initiative « Appui à la multiplication de rejets  
d'ananas pour l'accroissement de la production  
d'ananas en Guinée »**

Aout 2023

---

## 1. Contexte

### 1.1 Brève présentation du PDACG

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) est un projet du Gouvernement guinéen dont l'objectif est de permettre l'investissement privé pour le développement inclusif des chaînes de valeur agricoles commerciales dans les zones ciblées. Il vise à attirer des investissements privés pour développer des chaînes de valeur agricoles pour approvisionner des marchés à croissance rapide, internationaux, régionaux ou nationaux et créer des emplois et des opportunités économiques pour la population locale.

L'intervention du projet est basée sur les principes suivants : (i) tirer parti des infrastructures de raccordement existantes (routes, rail, ports, énergie ...) le long des corridors Boké-Kamsar et Kindia-Conakry, (ii) concentrer le soutien initial sur les chaînes de valeur à fort potentiel (fonio, fruits, viandes, noix de cajou) et (iii) assurer la flexibilité pour répondre aux opportunités d'affaires contribuant à l'Objectif de développement du projet (ODP)

Le projet comprend cinq (5) composantes interdépendantes: 1) l'amélioration de l'accès aux marchés dans les zones ciblées de Boké - Kamsar (préfecture de Boké) et Kindia - Conakry (préfectures de Kindia et Conakry); 2) Soutenir l'investissement privé ciblant l'investissement privé ayant des impacts importants (par exemple, établir des partenariats avec les agriculteurs locaux, créer des emplois et / ou offrir des opportunités économiques aux jeunes et aux femmes et structurer l'économie locale); 3) environnement propice à l'agriculture commerciale; 4) Intervention d'urgence; et 5) Gestion et coordination du projet (voir description détaillée en Annexe 1).

### 1.2 Brève présentation de l'appel à projets

La République de Guinée a bénéficié d'un financement de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du PDACG et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer des paiements au titre de la sous composante 2.2 (financement de l'investissement privé pour des chaînes d'approvisionnement inclusives). Ce financement se fera à travers un mécanisme de Subventions de Fonds de Contrepartie du Projet (FSCP).

Le FSCP contribue à créer des conditions favorables pour le développement de l'agrobusiness en Guinée. Il a pour objectif d'aider les investisseurs privés, dans les chaînes de valeur des filières prioritaires ciblées par le PDACG, à améliorer leur accès aux investissements à travers des Guichets de cofinancement de sous projets.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, à travers le PDACG, se propose à travers le présent appel à projets d'appuyer la multiplication de rejets d'ananas par des entrepreneurs pour l'accroissement de la production d'ananas en Guinée.

C'est dans ce cadre qu'il lance cet appel à projets pour identifier et sélectionner les futures entreprises bénéficiaires de la subvention de contrepartie pour (sous-composante 2.2) pour la réalisation de cette initiative

Le présent appel à projets vise **la production de 12 000 000 de rejets d'ananas de qualité** avec une base de multiplication de 2 400 000 souches (voir modalités ci-après). Cette initiative mobilisera le Guichet C du PDACG pour soutenir entrepreneurs et prioritairement des jeunes et femmes.

Guichets de financement	Le ratio de couverture
Guichet C. Petit investissement (de 10 000 \$US à 100 000 \$US)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi de 100% du coût total de l'assistance technique pour les activités de préparation et de mise en œuvre du sous-projet d'investissement</li> <li>• Subvention maximale de 60% du coût du sous-projet d'investissement.</li> <li>* Pour les femmes et les jeunes, subvention maximale de 90 % du coût du sous-projet d'investissement.</li> </ul>

## 2..Priorités de financement de l'appel à projets

Le Ministère l'Agriculture et de l'Elevage, à travers le PDACG, se propose d'accompagner le développement de la filière ananas en Guinée par la mise à disposition des jeunes entrepreneurs des ressources techniques et financiers pour la production de matériel végétal de qualité.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Financer des plans d'affaires de projets de production rejets d'ananas sur une superficie par entreprise d'au moins 3000 m<sup>2</sup> dans le principal bassin de production d'ananas, couvert par le projet (région de Kindia) ;
- Appuyer la mise en œuvre des opérations de multiplication de rejets à travers des conventions de partenariat avec les structures sélectionnées ;
- Soutenir le bon déroulement des opérations à travers un encadrement technique du Centre de Recherche Agronomique de Foulaya (CRAF) à Kindia, sous la coordination de la Direction Générale de l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG).

A terme, ce sous projet favorisera (i) la professionnalisation de la production de rejets d'ananas par l'utilisation de techniques et technologies adaptées, (ii) le soutien aux opérations de multiplication de rejets certifiés, et (iii) l'appui à la commercialisation des rejets de qualité au bénéfice des acteurs de la filière ananas en Guinée.

La mise en œuvre de ce sous projet se fera à travers :

- Le renforcement des producteurs privés individuel ou en association par des formations techniques en bonnes pratiques et le coaching ;
- Le renforcement de capacités des acteurs de la filière, la facilitation de la préparation de plans d'affaires viables et les partenariats fructueux entre les producteurs d'ananas et le CRAF ;
- La contribution au financement des plans d'affaires sélectionnés par le biais du mécanisme compétitif de subvention de contrepartie du projet.

## 3. Critères d'éligibilité et de sélection

### 3.1. Les critères de choix des bénéficiaires

Seront éligibles au présent appel à projets, tout sous-projet présenté par un :

- . Porteur de projets créateurs de valeur ajoutée locale
- . Jeune et femme considéré comme constituant un groupe vulnérable
- . Investisseur privé
- . Producteur

Individuellement ou organisés en :

- . Micro et Petite Entreprise,
- . Associations, coopératives, unions, groupements ou GIE
- . Associations et organisations professionnelles

- . Structure légalement constituée

Remplissant les critères d'éligibilité ci-dessous :

- Être un promoteur d'un sous-projet associé à la chaîne de valeur agricole ananas sur les corridors du projet et dans les bassins de production d'ananas ;
- Justifier une existence d'au moins deux (2) ans d'activités dans la chaîne de valeur ananas (Guichet C) ;
- Être légalement autorisé à faire des affaires en Guinée en vertu des lois en vigueur du pays ;
- Justifie d'un acte de disponibilité foncière (personne physique ou morale) pour une superficie cumulée d'au moins un (1) ha en vue d'une pratique d'assolement nécessaire ;
- Être légalement constitué et reconnu (joindre agrément, autorisation d'exercice)

*NB : Les structures légalement constituées en démarrage, pour le guichet C, peuvent être issues d'un centre d'incubation ou avoir bénéficié d'un programme de développement soutenu par le Gouvernement, le groupe de la BM ou tout autre partenaire technique et financier reconnu en Guinée.*

En outre, le promoteur de sous-projet éligible doit aussi déclarer qu'il ne se trouve dans aucune des situations mentionnées ci-dessous :

- N'est pas directement ou indirectement lié au Gouvernement par (un contrat de travail, un contrat de fournitures de services, ne pas avoir de membre de famille proche dans le gouvernement...) ou politiquement exposé ;
- N'est impliqué ou engagé dans aucune des activités illicites, fraudes, corruption et toutes autres activités figurant sur la liste d'exclusion du Groupe de la Banque Mondiale ;
- Les activités de son sous-projet sont conformes aux prescriptions de la Banque Mondiale et aux exigences environnementales et sociales applicables en Guinée ;
- N'est pas bénéficiaire de don ou de financement d'autres projets et programmes identiques aux activités du sous-projet soumis.

Cette déclaration doit être complétée et signée par le promoteur pour revêtir le caractère solennel de la déclaration ; sinon, elle devient nulle et sans effet.

## **4. Présentation de la demande de financement et procédure de financement**

### **4.1 Publication et lancement de l'appel à projets**

Le présent appel à projets est publié sur le site Web du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL), de l'APIP, dans le Journal des Appels d'Offres (JAO), des journaux de grande diffusion.

L'Avis d'appel à projets est également affiché dans les mairies des communes, les préfectures, le gouvernement de Kindia et les directions préfectorales de l'agriculture et de l'élevage. Des diffusions via les radios rurales et communautaires de la région de Kindia seront faites.

### **4.2 Information et sensibilisation**

L'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP), la Firme Agrobusiness (FA) et l'Agence pour la Promotion des Investissements Privés en Guinée (APIP) organiseront des activités d'information et de sensibilisation des soumissionnaires potentiels à l'appel à projets. Ces sessions se dérouleront en collaboration avec les autorités administratives, les services techniques déconcentrés, les autorités locales, les organisations professionnelles locales (interprofessions, organisations faitières, relais locaux, les services locaux d'appui aux entreprises).

A la suite des activités de sensibilisation, des sessions d'orientation au niveau local seront organisées au profit des soumissionnaires potentiels qui pourront recevoir des orientations pour la préparation et la soumission de leurs dossiers de sous-projets, sur les opportunités offertes par l'appel à projets ananas, ainsi qu'aux avantages disponibles, tels que le code des investissements et autres programmes d'accompagnement. Cependant, les porteurs de projets et autres acteurs potentiellement intéressés seront accompagnés dans la formalisation de leur entreprise.

Dans les détails, la stratégie d'information, de sensibilisation et d'orientation des soumissionnaires potentiels au présent appel à projets est basé sur :

- Des réunions d'information, de sensibilisation et d'orientation et des rencontres avec les potentiels soumissionnaires. Ils visent à communiquer de manière plus directe avec les acteurs concernés par la filière ananas. Au moins quatre (4) réunions d'information, de sensibilisation et d'orientation seront successivement organisées dans le principal bassin de production de l'ananas en Basse Guinée couverts par projet (Kindia, Maférinyah, Dubréka et Coyah) ;
- Lors de ces rencontres, les présentations sur Power Point, suivies des questions et débats ainsi que du partage du canevas à remplir pour la soumission des sous projets permettront au public cible du présent appel à projets à s'en approprier ;
- Mise en place d'un mécanisme d'orientation des potentiels candidats dans les zones concernées par l'appel à projets. Pour ce faire, la Firme a mobilisé des relais communautaires pour diffuser l'information au sein des communautés et les orienter dans l'élaboration des plans d'affaires. Ces derniers interviendront dans la région de Kindia, pour effectuer les campagnes de sensibilisation de proximité.

Publics Cibles des actions d'information, de sensibilisation et d'orientation :

- Autorités administratives (Gouverneur, Préfets, sous-préfets) et locales (maires de commune) ;
- Services techniques de l'agriculture et de l'élevage ;
- Organisations socioprofessionnelles et leurs faitières (unions et fédérations) de la filière cible, les interprofessions, chambres consulaires ;
- Acteurs privés, notamment dans la production d'ananas ;
- Services d'appuis aux entreprises,
- Communautés locales

### **4.3 Retrait et remise du dossier d'Appel à projets**

#### *4.3.1 Retrait du dossier d'appel à sous projets*

Le dossier d'appel à projets peut être téléchargé sur le site Web de l'APIP et du journal des appels d'offres (JAO).

Le dossier d'appel à projets peut être retiré également auprès de L'UCEP, des directions préfectorales de l'agriculture et de l'élevage du Centre de recherche agronomique de Foulaya, Fédération des planteurs de fruits de la Basse Guinée à Kindia, UGPAM à Maférinyah.

#### *4.3.2 Dépôt du dossier de sous projets*

Les personnes morales ou physiques intéressées sont invitées à remplir le dossier de soumission et à le soumettre sous pli fermé contenant une copie numérique sur clé USB déposée auprès de **l'Unité de coordination et d'exécution du PDACG, sis au Quartier Cameroun, Immeuble Feela, 5e étage, commune de Dixinn Conakry au plus tard le Lundi 28 Août 2023 à 15 H00mn, contre remise d'une attestation de dépôt.**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Unité de coordination et d'exécution du projet :  
 téléphone :(+224) 622 04 18 17 ou le 628 89 66 80 tous les jours ouvrables de **09 heures à 16 heures**.  
 Email : [infopdacgap@gmail.com](mailto:infopdacgap@gmail.com).

## 4.4 Evaluation et Sélection des sous-projets

### 4.4.1 Sélection initiale des propositions de sous-projets

La sélection initiale des propositions de sous-projets sera faite par un comité de sélection des sous-projets.

□ *Examen préalable des propositions de sous-projet :*

A la fin du délai de dépôt des propositions, le comité procédera au filtrage des propositions de sous-projets par le biais d'une grille, en vue de vérifier leur éligibilité sur la base des critères définis. Il procédera à l'analyse de la conformité et de la recevabilité des différents dossiers en vérifiant que les projets soumis à financement satisfont aux différents critères de présélection.

□ *Sélection des propositions :*

A la suite de l'examen préalable des propositions, le comité de sélection des sous-projets se réunira en vue d'évaluer les propositions de sous-projets, et prendre les décisions sur les dossiers sélectionnés pour la poursuite du processus.

### 4.4.2 Sélection définitive et approbation des sous-projets

A la suite de la sélection définitive des dossiers de sous-projets par le comité de sélection et leur approbation par le comité d'approbation des sous projets, l'UCEP notifiera aux soumissionnaires les résultats de sélection définitive.

### 4.4.3 Critères de sélection des sous-projets

Pour être éligibles, les sous-projets et leurs promoteurs doivent satisfaire les conditions décrites ci-après.

Phase de la sélection des sous projets	Critères applicables
<b>Critères d'éligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Dossier transmis avant la date butoir</li> <li>. Utilisation de la fiche de présentation du projet dûment remplie</li> <li>. Site (Titre de propriété, bail, location, etc.)</li> <li>. Être promoteurs dans la production d'ananas depuis au moins 2 ans (Guichet C)</li> <li>. Être une structure légalement constituée et installée dans la zone du projet, dans un des principaux bassins de production d'ananas</li> <li>. Être une structure légalement constituée et reconnue (joindre agrément, autorisation d'exercice, RCCM, NIF, ...)</li> </ul>
<b>Critères d'évaluation technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. La projection de la rentabilité financière du projet sur la campagne</li> <li>. Le nombre d'emplois directs et indirects créé notamment pour les femmes et les jeunes,</li> <li>. Le respect du plafond de financement ainsi que la répartition entre la subvention et la contribution du demandeur</li> <li>. La disponibilité d'un compte bancaire applicable</li> <li>. Choix technologique novateur (solutions digitales, technologies résilientes face au climat, solaire., technologies genres sensibles...)</li> <li>. Le sous-projet permet de lever un goulot d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement de la filière ananas</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Le sous projet n'a pas d'effet négatif sur l'environnement et, le cas échéant, des mesures de mitigations ou de corrections sont prévues et mises en œuvre</li> <li>. La présence d'un site de production adéquat, de ressources matérielles, financières et humaines complémentaires nécessaires pour réaliser le sous projet</li> <li>. Connaissance des exigences techniques de la culture de l'ananas</li> </ul>
--	---

#### 4.5 Procédures de contractualisation

Pour toute subvention approuvée et attribuée, une convention sera signée entre le Projet et le bénéficiaire de la subvention. La convention a pour objet de définir les modalités d'exécution et de financement de la proposition du bénéficiaire sélectionné.

#### 4.6 Calendrier de l'appel à projets

#	Activités	Période /Date
1	Publication et Lancement de l'AP	07 août 2023
2	Orientation des soumissionnaires potentiels	07 – 21 Août
3	Date limite dossiers sous projets	28 Août
4	Evaluation dossiers sous projets	29 au 05 septembre
7	Approbation PV et Rapport Comité Sélection sous projets	6 au 15 Septembre
8	Signature des conventions	25 Septembre

#### 4.7 Grille de vérification de l'éligibilité

Critères d'éligibilité	Conformité	
	Oui	Non
Dossier transmis avant la date butoir		
Utilisation de la fiche de présentation du projet dûment remplie		
Site (Titre de propriété, bail, location, Autorisation d'exploitation, etc.)		
Être des promoteurs d'ananas depuis au moins 2 ans (Guichet C)		
Bénéficiaire réside ou la structure légalement constituée est installée dans la zone du projet, dans un des principaux bassins de production d'ananas		
Structure légalement constituée et reconnue (joindre agrément, autorisation d'exercice, RCCM, NIF, ...)		

#### 4.8 Liste des documents à fournir

Toute proposition de sous-projet doit être accompagnée de :

- Demande de subvention,
- Canevas rempli du plan d'affaire,
- Documents administratifs (RCCM, NIF, actes constitutifs de l'entreprise/structure)

#### 4.8 Grille d'évaluation

<b>GRILLE D'EVALUATION</b>	<b>Excellent</b>	<b>Très bien</b>	<b>Bien</b>	<b>Assez Bien</b>	<b>Passable</b>
<b>1. LA DEMANDE DU MARCHÉ</b>	<b>15</b>				
Le sous-projet permet-il d'améliorer l'accessibilité des acteurs de la filière ananas	5				
Le promoteur a-t-il une connaissance du créneau du marché visé et des exigences techniques de la production de rejets	5				
Le promoteur a-t-il une connaissance des exigences commerciales des clients potentiels	5				
<b>2. L'AVANTAGE CONCURRENTIEL REEL OU POTENTIEL</b>	<b>10</b>				
Les avantages concurrentiels pour l'accès à la matière première (souches) existent	5				
Les avantages concurrentiels pour l'accès au marché existent	5				
<b>3. LA CAPACITE DES INVESTISSEURS (Expérience, Solidité financière, Niveau démontré de motivation à investir)</b>	<b>30</b>				
Une relation d'affaires avec une banque ou une IMF existe	5				
Un site de production adéquat, des ressources matérielles, financières et humaines nécessaires pour réaliser le sous projet existent	10				
La projection de la rentabilité financière du projet sur la campagne est démontrée	10				
Le plafond de financement ainsi que la répartition entre la subvention et la contribution du demandeur est respecté	5				
<b>4. L'IMPACT POTENTIEL DU SOUS PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT (Effet d'entraînement/Effet multiplicateur sur les petits exploitants locaux)</b>	<b>25</b>				
Le sous projet a-t-il un impact direct sur les producteurs locaux en termes d'amélioration des revenus	12,5				
Le sous projet a-t-il un impact direct sur les producteurs locaux en termes de création d'emplois notamment pour les jeunes et les femmes.	12,5				
<b>5. LA PROMOTION PAR LE SOUS PROJET DES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES AGRICOLES, ENVIRONNEMENTALES ET AUTRES</b>	<b>20</b>				
Le choix technologique est novateur (solutions digitales, technologies résilientes face au climat, solaire, technologies genres sensibles...)	10				
L'impact environnemental et social du sous projet est-il expliqué et des mesures d'atténuation adéquate sont-elles proposées	10				

**PRENOM & NOM DE L'EVALUATEUR :**

**DATE ET SIGNATURE :**



